



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCÈS-VERBAL - 2/2019

Séance ordinaire du 02 avril 2019  
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Yann GLAYRE

Membres présents :	66
Membres absents excusés :	12
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : MM. ASSAL Patrick, BALLAMAN Stéphane, BOREL Pierre, CORDONIER Philippe, DOUROS Constantin, FERRARI Thomas, KOCH Philippe, LIENHARD Philippe, LOI ZEDDA Fabien, MARGOT Daniel, SCHMIDT Félix, TADDEI Marco.

Absent non excusé : M. OSMANI Bujar.

A 19h30, **M. Yann Glayre**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. Xavier Crépon du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la Secrétaire suppléante. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 66 personnes présentes.

### COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le 11 mars, le Président a reçu la lettre de démission de M. le Conseiller communal Jeremy Packham, avec effet immédiat. Il en donne lecture au Conseil.

Comme cela fût déjà le cas lors du précédent Conseil, les dépôts effectués ce jour seront mis à l'ordre du jour de la séance du 18 juin. L'ordre du jour de notre prochaine séance, soit celle du 7 mai, ayant déjà été établi.

Lors de la dernière séance du Conseil, M. Félix Schmidt nous informait qu'une erreur s'était glissée dans la retranscription du PV de la séance du 18 décembre. Après réécoute de l'enregistrement par le Bureau, une erreur sur l'amendement déposé par notre collègue a bien été constatée, et les mesures ont été prises afin de corriger le PV et le règlement.



Dans la mesure du possible, le Président demande aux conseillers d'envoyer leurs amendements à l'avance, par e-mail, au secrétariat du Conseil.

Nombreuses ont été les visites rendues aux nonagénaires le mois dernier : le 1er mars, le Président a rendu visite à M. Rothen à l'EMS la Girarde. Le 7 mars, une visite a eu lieu chez Mme Roman et chez M. Howald. Le 15 mars, les 90 ans de Mme Stuby ont été fêtés à l'EMS la Girarde. Puis le 22 mars, ce fût au tour de Mme Moser de recevoir les félicitations de la commune. Qu'ils soient tous remerciés pour leur accueil, ainsi qu'au personnel de la Girarde pour leur organisation et gentillesse.

Le Président informe le Conseil que la sortie extra-muros du Conseil aura lieu le 25 mai 2019.

Dernière communication concernant l'ordre du jour et le PV de la dernière séance. Au vu de la séance supplémentaire et du fait que les délais sont devenus très courts, il était impossible d'établir le PV de la séance du CC du 19 février en un jour afin qu'il soit prêt pour l'envoi. Comment expliquer le délai d'un jour ? C'est très simple : la séance du Bureau s'est tenue le 18 février, la séance du Conseil le 19 février et l'envoi des documents aux conseillers le 21 février.

Le Président a terminé avec ses communications.

### **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

*L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité*

### **2. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX (en remplacement de Mmes Pauline Monod, Tina Fattet et M. Enea Rezzonico, démissionnaires).**

Le Président prie Mme Patrizia Vinciguerra, MM. André Racloz et Marc-Henri Rossier de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

### **3. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COFIN (en remplacement de M. Enea Rezzonico, démissionnaire).**

Pour le groupe Les Verts, M. Tauno Jalentti présente la candidature de M. Erich Dürst en tant que membre suppléant.

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges, Monsieur Erich Dürst est élu tacitement.



**4. ÉLECTION D'UN MEMBRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (*en remplacement de Mmes Pauline Monod et Tina Fattet, démissionnaires*).**

Pour le groupe Hors Parti, M. Ernest Corbaz présente la candidature de M. Michel Perret en tant que membre.

Pour le groupe PLR, M. Alexander Omuku présente la candidature de Mme Vânia Luis Francisco en tant que membre suppléant.

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges, M. Michel Perret et Mme Vânia Luis Francisco sont élus tacitement.

**5. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES PÉTITIONS (*en remplacement de M. Enea Rezzonico, démissionnaire*).**

Pour le groupe Les Verts, M. Tauno Jalenti présente la candidature de M. Richard Golay en tant que membre.

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges, Monsieur Richard Golay est élu tacitement.

**6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

▪ **M. Maurice MISCHLER, Syndic**

***Information publique sur le plan de quartier le Cloalet du 9 avril*** : M. Mischler rappelle qu'un flyer a été distribué ces derniers jours, concernant la séance d'information du 9 avril 2019 sur le plan de quartier le Cloalet. Tous les intervenants liés au référendum sur la décision du Conseil seront présents.

***Inauguration du sentier Burki le 25 mai*** : un sentier dédié à Raymond Burki va être inauguré au chemin du Bois-de-la-Chapelle. Cette inauguration aura lieu le 25 mai, à la fin de la semaine de la Nature où auront lieu d'autres animations. M. Mischler s'en excuse, car la Municipalité n'en a pas été avertie assez à l'avance. Le Conseil sera tenu au courant de toutes ces animations concernant cette semaine et cette inauguration, via le « Sortir à Epalinges ».

***Rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Erich Dürst invitant la Municipalité à transmettre un rapport sur les possibilités d'instaurer une liaison de transports publics desservant le Polny*** : ce rapport sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 7 mai.

***Transactions immobilières avec la Ville de Lausanne (Eglise des Croisettes notamment)*** : le Conseil l'a probablement appris par le journal « 24 Heures » d'aujourd'hui, la Municipalité est arrivée à un accord avec la Municipalité de Lausanne pour faire un certain nombre de transactions immobilières avec la commune de Lausanne. Une de ces transactions concerne l'Eglise des Croisettes. Dès que la Municipalité de



Lausanne a accepté le principe, un processus automatique de communication s'est mis en marche et, dans l'enthousiasme, la Municipalité n'a hélas pas été intégrée au processus. Elles s'étaient pourtant mises d'accord pour faire déposer un préavis qui serait traité pour le mois de septembre. La Municipalité avait d'ailleurs prévu de communiquer cette intention au Conseil du mois de mai ou de juin. Du coup, le planning étant un peu perturbé, M. Mischler a eu un contact téléphonique avec le Syndic de Lausanne, M. Grégoire Junod, qui lui a dit être désolé de cette mauvaise coordination. M. Mischler lui a rétorqué que cela ne mettait bien évidemment pas à mal leur excellente collaboration. Mais voilà, les choses étant faites, il est bien évident que les conclusions de cet accord seront soumises au Conseil pour décision en septembre, comme prévu, et cela sera également prévu pour le Conseil communal de Lausanne. Cet accord portera donc sur l'Eglise mais aussi sur le terrain entourant la parcelle et une autre parcelle vers la Cabolétaz, et enfin sur les terrains de football et les bâtiments des terrains de football du Bois-de-la-Chapelle. M. Mischler est désolé de ce petit couac, car le Conseil a été informé, comme la Municipalité d'ailleurs, par la presse.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

*Report de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Cuendet Schmidt « La place des femmes dans l'espace public »* : la réponse audit postulat a pris du retard ; M. Jolliet s'en excuse. Elle sera présentée à la séance du Conseil communal du 18 juin. Afin de donner une information plus complète, une des animatrices du centre d'animation d'Epalinges a récemment participé à une marche exploratoire à Lausanne. Son expérience permettra de donner quelques exemples de ce qui pourrait être mis en place sur la commune d'Epalinges.

*Report de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Ballaman « Etude des possibilités de développer une politique de promotion de valorisation de l'engagement bénévole et de soutien aux associations locales »* : la réponse audit postulat sera également présentée lors du Conseil du mois de juin. Les différents contacts d'ores et déjà pris avec la Croix-Rouge et Bénévolat Vaud, que M. Jolliet profite de remercier, permettront à la Municipalité de mieux cerner ce qui est actuellement fait et ce qui pourrait et devrait être fait à l'avenir.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

*Information sur l'accident à la piscine de Bois-Murat* : il y a eu une alarme chimique vendredi 29 mars à la piscine de Bois-Murat. M. Monod va expliquer la situation au Conseil, sous contrôle du responsable de la piscine qui est présent dans le public. Il s'agit seulement de la deuxième alarme qu'Epalinges a eu en 40 ans. En l'occurrence, dans le local technique de la piscine, il y a un fût qui contient du chlore et un autre qui contient de la javel, deux fûts évidemment séparés. Le dosage dans les bassins se fait automatiquement. Il se trouve que ce jour-là, par inadvertance, le gérant de la piscine a versé de la javel dans le chlore. L'effet aurait été exactement le même s'il avait fait le contraire. Mais comme il se trouve que le gérant de la piscine est l'ancien commandant du feu, il a immédiatement pris les mesures adéquates. Cela a été confirmé à M. Monod lorsque les officiers responsables des alarmes ABC au SDIS de Lausanne lui ont expliqué la situation. En l'occurrence, isoler le local et faire évacuer les personnes qui étaient



présentes dans la salle, et évidemment tout d'abord composer le 118. A l'issue de l'évacuation du fût en question, des contrôles ont été faits dans la salle ; elle était parfaitement en ordre ; il n'y avait aucun signe indicateur d'éventuelle dégradation. La piscine et la salle de gym auraient très bien pu être réouvertes dans l'après-midi. Mais par précaution, il a été décidé de les laisser fermées jusqu'au lundi matin. Ce qui signifie que ni les riverains, ni les personnes présentes dans la salle n'ont été mises en danger. M. Favre présent ce soir, n'a rien non plus.

***Report de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ballaman sur les fitness urbains qui sera jointe à un préavis sur les places de jeux :*** un fitness urbain ne s'improvise pas du jour au lendemain. La Municipalité est en train d'y réfléchir en parallèle avec une réflexion qui se fait avec M. Jolliet, s'agissant des places de jeux. Il y a peut-être une possibilité d'intégrer certains aspects de ces fitness urbains dans les places de jeux à venir, pour lesquelles le Conseil sera sollicité. La Municipalité présentera cela en même temps sachant qu'elle doit être prudente, car dans certaines communes, avec des intentions de fitness urbains, il y a des oppositions. Le projet de fitness urbains est un peu comme celui de la patinoire dont il va être question tout à l'heure, à savoir qu'il faut bien réfléchir où on les installe.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

***Informations sur l'opération Coup de balai :*** cette année, l'opération coup de balai sur la commune d'Epalinges aura lieu à la même date que l'action coordonnée dans le canton de Vaud par COSEDEC avec la participation de plusieurs communes, Associations et écoles du canton.

Ce coup de balai aura lieu le samedi 6 avril 2019 de 09h00 à 12h00. Comme chaque année, le rendez-vous est fixé sur le parking de Bois-Murat. En cas de participation, et pour des raisons organisationnelles, il ne faut pas hésiter à s'inscrire auprès du Greffe.

***Informations quant au rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Dürst invitant la Municipalité à transmettre un rapport sur les possibilités de créer un accès de mobilité douce sécurisé entre le Cloalet et les Croisettes en veillant à éviter les tronçons à très forte déclivité :*** cette communication concerne le rapport que doit dresser la Municipalité en réponse au postulat déposé par M. le Conseiller Erich Dürst le 26 septembre 2017 et dont la prise en considération a été acceptée par le Conseil communal lors de la séance du 21 novembre 2017.

Vu la complexité des études que nécessitent les exigences du postulat déposé par M. Dürst et comme annoncé en novembre 2018, la Municipalité a donné mandat à un bureau d'ingénieur pour établir une étude préliminaire. Suite à cette étude, et compte tenu des variantes envisagées, il a fallu engager des pourparlers avec les services forestiers cantonaux pour vérifier la faisabilité de ces variantes. Ces discussions sont aujourd'hui achevées. Dès lors, le rapport de la Municipalité relatif aux possibilités de créer un accès de mobilité douce sécurisé entre le Cloalet et les Croisettes sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 7 mai 2019.

***Aménagement éphémère aux Croisettes :*** dans l'attente de la concrétisation des aménagements des espaces publics du chemin des Croisettes, et notamment de la création d'une zone de rencontre favorisant une « mobilité lente » concrétisée par l'instauration



d'une « zone 20Km/h », la Municipalité a autorisé la réalisation sur le site du chemin des Croisettes et à ses abords d'un aménagement éphémère par des étudiants de l'EPFL.

Cet aménagement éphémère, à l'instar de ceux réalisés les années passées à Renens et à Prilly, d'une durée en principe de deux à six mois, a pour but de donner corps, de façon temporaire mais concrète, à certaines attentes formulées par les habitants des quartiers Croisettes - Tuileries lors de la démarche participative organisée en 2013 – 2014. Une sorte de test « grandeur nature » permettant de vérifier, corriger et améliorer les orientations des aménagements inscrits dans le Plan Directeur localisé des Croisettes qui sera prochainement soumis à une consultation publique, puis à l'approbation du Conseil.

Cet aménagement éphémère devrait être réalisé fin avril, début mai 2019, plus précisément du 29 avril au 3 mai 2019, et restera en place jusqu'à fin août, début septembre 2019.

M. Krattinger dit bien devrait être concrétisé, car la Municipalité est actuellement en phase de dernière négociation avec la Direction générale de la mobilité et des routes pour intégrer au dispositif envisagé l'essai du nouveau régime de circulation, à savoir, l'établissement d'une « zone 20 Km/h » de début mai à fin août 2019.

***Mise en garde publiée sur le site de la commune concernant les tentatives de tout démarcheur proposant des services sous couvert d'un mandat de la commune :*** le Conseil l'aura peut-être lu sur le site de la commune, mais M. Krattinger se permet de rediffuser ce soir la mise en garde publiée sur le site de la commune.

Il a en effet été porté à la connaissance de la Municipalité que de fausses informations sont communiquées par un ou plusieurs commerciaux d'entreprises d'installation solaire qui démarchent sur le territoire d'Epalinges. La Municipalité signale et rappelle que la commune n'a jamais donné mandat à qui que ce soit pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques.

Si les membres du Conseil, leurs voisins ou connaissances étaient contactés par des démarcheurs proposant leur service pour la réalisation d'installation solaire avec un prétendu mandat de la commune, merci d'en informer le service de l'énergie de la commune.

▪ **M. Roland PERRIN, municipal**

***Chantier dans le ruisseau du Vauguény :*** suite à un important glissement de terrain en bordure de la propriété de M. Corbaz, il a fallu engager très rapidement des travaux de stabilisation de berge complétés par la construction de quatre seuils. Ces travaux ont été entrepris en coordination avec le voyer des eaux et le garde-pêche. Ils seront en grande partie subventionnés par le canton et seront intégrés dans un préavis en préparation portant aussi sur d'autres travaux de consolidation ponctuels des berges du Vauguény à l'amont du chantier actuellement en cours.

***Décompte final du chantier sur le chemin des Moulins :*** tout d'abord, M. Perrin tient à préciser qu'à la demande de M. Baatard, il a repris l'étude du projet confiée alors à un autre bureau, et assuré la surveillance des travaux. Les travaux ont été effectués en 2017, donc bien avant qu'il ait été élu municipal.

Le décompte concernant ce préavis se présente comme suit : le montant figurant au préavis d'une valeur de CHF 370'000.--, montant dépensé d'une valeur de CHF 211'196.60, soit une différence de CHF 158'803.40 provenant :



- d'une économie d'environ CHF 84'000.-- sur le coût des travaux de génie civil. Les travaux ont pu être simplifiés au vu du terrain en place après terrassements.
- d'une économie de CHF 25'000.-- sur la déviation des services existants se trouvant sous la chaussée qui n'a finalement pas été nécessaire.
- d'une économie d'environ CHF 30'000.-- sur les honoraires. Pas sur les siens qui ne représentent qu'une économie d'un peu moins de CHF 1'000.--, mais surtout sur les honoraires prévus pour le suivi géotechnique qui n'a finalement pas été nécessaire.
- et d'une économie d'environ CHF 20'000.-- sur les CHF 25'000.-- de divers et imprévus figurant dans le préavis.

En tenant compte des CHF 70'085.-- de subventions dont le solde vient d'être versé par le canton, le montant dépensé dans le cadre de ce préavis est de CHF 141'111.60.

**7. ADAPTATION ET REMISE EN ÉTAT DE LA DESSERTE FORESTIÈRE HORS FORÊTS PROTECTRICES DU BOIS-DE-LA-CHAPELLE – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 5/2019.**

La parole est donnée à M. Jorge Gombau, en remplacement de M. Marc-Alain Berberat président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit le rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

*A main levée, le préavis 5/2019 est accepté à l'unanimité moins une abstention.*

**8. PLAN PARTIEL D'AFFECTATION (PPA) « LA GIRARDE » - OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT (DDP) EN FAVEUR DE LA COOPÉRATIVE DU LOGEMENT D'EPALINGES (CLE) – OCTROI D'UN CAUTIONNEMENT PARTIEL DE L'HYPOTHÈQUE DES BÂTIMENTS – PRÉAVIS N° 6/2019.**

La parole est donnée à M. Jorge Gombau, en remplacement de M. Marc-Alain Berberat président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit le rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

*A main levée, le préavis 6/2019 est accepté à l'unanimité.*

**9. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 07/2019.**

La parole est donnée à M. Michel Rochat, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.



Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**Mme Anaëlle URIO** prend la parole et formule un vœu à la Municipalité afin de maintenir le passage piéton en haut du chemin de l'Eglise, au croisement avec l'accès ouest de l'Eglise, qui est un passage piéton dont la visibilité est très mauvaise et que les écoliers empruntent quotidiennement pour se rendre à l'Ofréquaz ou la Croix-Blanche. Sur le plan, ce passage piéton n'est pas dessiné ; elle demande donc à ce qu'il soit maintenu.

**M. Roland PERRIN, municipal**, prend volontiers note du vœu de Mme Anaëlle Urrio et précise que cela devra être avalisé par la DGMR.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

*A main levée, le préavis 7/2019 est accepté à l'unanimité.*

#### **10. CRÉDIT D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN ET LA CONSTRUCTION DE COLLECTEURS EC ET EU – PRÉAVIS N° 08/2019.**

La parole est donnée à M. Michel Rochat, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, précise qu'il faudra aussi modifier la somme de CHF 9'505,72 de charge d'intérêt annuelle totale, c'est-à-dire le 1,3979% de CHF 600'000.-- et non de CHF 680'000.--.

**Le Président** demande à M. Rochat ainsi qu'aux conseillers s'ils souhaitent déposer un amendement afin de corriger cette coquille.

**M. Roland PERRIN, municipal**, prend la parole afin d'expliquer cette erreur au chemin des Bodérons. En fait, il y a dans le cadre du PGE la mention de mettre en séparatif ce secteur. Or les travaux de mise en séparatif ont été faits antérieurement à l'étude de ce PGE. Malheureusement, les techniciens n'y peuvent pas grand-chose ; c'est lors de la préparation de la phase des travaux qu'ils ont remarqué que c'était déjà en séparatif.

**M. Erich DÜRST** pose deux questions. Tous d'abord, il demande si un amendement a été déposé par la commission ou pas, car cela n'est pas clair. Et si cela n'est pas le cas, à ce moment-là, cela veut dire que le vote porte sur le préavis tel que proposé par la Municipalité. Deuxièmement, M. Dürst ne comprend pas la remarque de M. le Syndic, car il ne voit pas dans le dispositif la référence à la somme d'amortissement. Il ne voit donc pas en quoi il faudrait amender le préavis sur ce point-là.



**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, répond qu'il avait regardé sur le point « Aspect financier » et non pas sur les conclusions où effectivement il n'y a pas de chiffres donnés. Il présente ses excuses.

**Le Président** informe le Conseil qu'il n'a reçu aucun amendement pour ce préavis. Il précise que s'il clôt la discussion, le préavis sera soumis au vote comme présenté.

**M. Erich DÜRST** dépose un amendement au sujet du point 1 du préavis, soit : « d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 600'000.-- (six cent mille francs) destiné aux études et travaux sur les collecteurs », au lieu de CHF 680'000.-- proposé initialement.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement du préavis, soit de modifier le point 1 comme suit : « d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 600'000.-- (six cent mille francs) destiné aux études et travaux sur les collecteurs ».

***A main levée, l'amendement du préavis 8/2019 est accepté à l'unanimité.***

Le Président passe au vote du préavis amendé.

***A main levée, le préavis 8/2019 amendé est accepté à l'unanimité.***

#### **11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL SERGE DUDAN - POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – PRÉAVIS N° 9/2019.**

La parole est donnée à M. Reynold Udry, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**Mme Marisa DÜRST** prend la parole. Au nom du groupe des Verts, elle salue la motion de M. Dudan ainsi que la réponse apportée par la Municipalité. Toutefois cette réponse, pour le groupe des Verts, manque d'ambition. Il manque un outil ou une grille de lecture plus précise par rapport au développement durable. Ils se réservent la possibilité, dans l'avenir, de voir déjà comment cela sera mis en place pour les futurs préavis, et d'intervenir s'ils considèrent que le développement durable n'est pas assez pris en compte. Pour cette raison, ils ont décidé, ce soir, de s'abstenir.

**M. Serge DUDAN** apporte quelques précisions en complément au rapport de la commission. L'application d'une grille de lecture, selon les critères du développement durable, permet à chacun de se forger une opinion quant à l'adéquation d'une proposition avec son désir pour le futur de la commune. D'un point de vue économique : sur la création de places de travail pérennes, sur une plus-value pour améliorer l'attractivité d'Epalinges, sur les conséquences fiscales, d'endettement, etc. D'un point de vue social : sur la cohésion sociale, sur l'amélioration du cadre de vie, sur le sentiment de sécurité, le dynamisme associatif, culturel



ou sportif, etc. Enfin du point de vue environnemental : sur la mobilité, sur l'émission de gaz à effet de serre, sur le recyclage, sur la qualité de l'air ou le bruit, etc. Il admet volontiers que beaucoup d'entre nous appliquent ces critères de manière spontanée. Cependant, l'outil qu'offre ce préavis avec un nouveau point 4 « Aspects du développement durable », c'est une synthèse permettant clairement de juger chaque préavis. Prendre des décisions en toute connaissance de cause c'est aussi prendre ses responsabilités quant aux avantages et aux désavantages sur le long terme, pour la commune et ses habitants. Dès lors, M. Dudan invite le Conseil à accepter ce préavis sans hésitation.

**M. Laurent BALSIGER** intervient. Il partage personnellement la déception de Mme Dürst quant au contenu de la réponse de la Municipalité. Il pense que la motion demandait un outil et il n'y en a pas. Ces points sont simplement traités dans le cadre des réponses apportées au Conseil. D'autres villes ou communes de la taille d'Epalinges utilisent « Boussole21 » qui existe depuis des années et qui est expérimenté. M. Balsiger espère que la Municipalité va aller bien au-delà de sa réponse et s'associe tout à fait à ce qui a été dit par Mme Dürst, et il s'abstiendra personnellement. Il attend bien plus sur ce sujet qui est un sujet plus que d'actualité. Encore une fois, il regrette le peu d'ambition de la Municipalité sur ce sujet.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, prend la parole. Il a bien entendu les critiques, mais invite les conseillers à juger sur pièce parce qu'il est difficile de faire un outil général. Il sait qu'il en existe mais sait aussi que dans la pratique, ces outils ne sont pas forcément utilisés. Pour les prochains préavis du Conseil du mois de mai, ces derniers sont déjà faits. Il invite le Conseil à une certaine clémence, car ils n'ont pas été analysés selon ces critères. Mais dès le mois de juin, tous les préavis seront analysés selon les trois critères : économique, écologique et social. M. Mischler invite le Conseil à accepter ce préavis et surtout à juger sur pièce pour savoir si cette demande a été faite à satisfaction. Et comme l'a dit Mme Dürst, il est tout à fait possible de redéposer une nouvelle motion ou postulat si la démarche de la Municipalité n'est pas faite à satisfaction.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

*A main levée, le préavis 9/2019 est accepté à une large majorité et plusieurs abstentions.*

## **12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**Mme Sandrine CAVIN** dépose une motion « Le végétal : composante architecturale pas seulement esthétique ». Il y a fort longtemps déjà, les hommes ont fait pousser des plantes grimpantes sur les murs et façades de leur maison pour répondre à des soucis d'ordre esthétiques. Aujourd'hui, les avantages que les murs et toitures végétalisées ont dans nos villes sont nombreux et, ne s'arrête guère au caractère esthétique favorisant ainsi le bien être. Ils permettent aussi :

- de compenser la perte végétale induite par les constructions multiples ;
- la création de ponts de biodiversités (corridors) ;
- d'améliorer la qualité de l'air en fixant le CO<sub>2</sub>, quelques poussières et même certains métaux lourds ;
- de réguler les échanges thermiques en limitant le rayonnement solaire en été.



Au vu de ces aspects positifs, Mme Cavin demande au nom des Verts de charger la Municipalité de réviser le plan directeur communal et le PGA en y incluant pour tous nouveaux plans de quartier, des murs ou toitures végétalisées. A l'instar de Pully (postulat du 1<sup>er</sup> mars 2019), il pourrait être intéressant d'inclure les quelques mesures suivantes :

- végétaliser au maximum au sol et planter des arbres majeurs portant ombre sur la chaussée (radiateur important) ;
- donner la préférence aux couleurs claires pour le bâti ;
- limiter l'imperméabilisation des surfaces, notamment des places de parc.

Elle demande aussi au Conseil communal de charger la Municipalité d'utiliser une partie du fonds d'efficacité énergétique et de développement durable pour la promotion de toitures végétalisées en combinaison ou non d'installations solaires thermiques profitant ainsi de leur synergie pour les habitations déjà construites, par exemple immeubles.

**M Nicolas HÄUSEL** dépose un postulat « Le devenir de la ferme Collet ». Au mois de juin 2017, le Conseil communal avait renvoyé à la Municipalité le préavis 11/2017 concernant les travaux de rénovation de la ferme de la Cabolétaz. La commission en charge de ce préavis, tout comme l'Assemblée, étaient partagés sur l'avenir de ce bâtiment légué à la commune par la famille Collet. Faut-il le rénover dans les règles de l'art d'une bâtisse historique ? Est-il préférable de reconstruire un nouveau bâtiment ? Par ce postulat, M. Häusel invite la Municipalité à faire une ou plusieurs propositions pour l'avenir de ce bâtiment et de dresser un rapport qui pourra être discuté en commission.

**M Nicolas HÄUSEL** pose une question à la Municipalité au sujet de la révision du plan directeur communal. Au printemps 2017, des ateliers participatifs ont été organisés pour la révision du plan directeur communal et une séance d'information avait eu lieu au mois de juin de la même année, pour présenter les résultats de cette démarche. Dans le préavis 12/2016 concernant la demande de crédit pour les révisions des planifications communales, la consultation publique était prévue au début de l'année 2018. Bien conscient que c'est un ouvrage complexe, surtout si on prend en compte les divers changements des réglementations cantonales qui ont eu lieu pendant cette période, M. Häusel souhaite cependant poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quel est le délai prévu pour la consultation publique du plan directeur communal révisé ?
- Les membres des ateliers participatifs seront-ils consultés au préalable ?

**M. Bernard KRATTINGER, municipal**, répond aux questions posées par M. Nicolas Häusel. Le retard dû à la présentation publique du plan directeur communal est lié aux difficultés liées à la procédure. Le PDC doit intégrer les problématiques liées au redimensionnement de la zone à bâtir. Le redimensionnement de la zone à bâtir, c'est la pierre angulaire du prochain PGA que le Conseil devra adopter, et cet élément-là nécessite de longues tractations. Il rappelle que le redimensionnement de la zone à bâtir a fait l'objet d'une zone réservée qui a suscité de nombreuses oppositions, 47, que la Municipalité a effectué les entretiens de conciliation avec chacun des groupes d'opposants, et qu'elle est actuellement dans la phase où elle a transmis la vision communale qui est l'élément sur lequel s'appuiera la Municipalité et le Conseil par la suite pour définir le redimensionnement de la zone à bâtir. Donc tous ces éléments-là sont étroitement imbriqués, ce qui fait que la Municipalité espère pouvoir déposer, encore cette année, à la consultation publique le plan directeur communal.



Mais c'est sous réserve évidemment que les démarches engagées auprès du Canton, parce que la Municipalité est évidemment sous la houlette du Canton concernant ces dispositions-là, lui permettent de le faire et qu'elle ne soit pas encore freinée dans ses aspirations à régler ces problématiques-là.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 07 mai 2019 à 19h30 dans cette même salle.

La séance est levée à 20h33.

Epalinges, le 29 avril 2019.

Le Président :

Yann GLAYRE



La Secrétaire suppléante :

Mélanie ESTOPPEY

## Rapport

de la commission du Conseil communal concernant le **préavis n°05/2019**

Adaptation et remise en état de la desserte forestière hors forêts protectrices du Bois-de-la-Chapelle – Demande d'un crédit de construction

Mercredi 20 mars 2019 à 18h30

Salle des commissions, Place de la Croix Blanche 1 à Epalinges

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission était composée de

Mesdames : Anne-Catherine Doyer  
Nathalie Liniger

Messieurs : Marc-Alain Berberat Président-rapporteur  
Jorge Gombau Secrétaire  
Philippe Morey  
Roger Girardet

Absents : Philippe Cordonier non excusé  
Philippe Koch non excusé

Monsieur Bernard Krattinger représentait la Municipalité.

Monsieur le Municipal présente le préavis:

L'objectif de ce préavis est d'obtenir un crédit de construction pour l'adaptation et la remise en état de la desserte forestière hors forêts protectrices du Bois-de-la-Chapelle. Cela correspond à une nécessité pour avoir un accès supportant les machines et les camions de dimensions adaptées à l'entretien et l'exploitation de cette forêt.

Monsieur le Municipal Bernard Krattinger nous signale une erreur de transcription à la page 2 du préavis. Il faut lire une demande de crédit de construction d'un montant de CHF 82'840.- et non pas CHF 87'840.-.

L'amortissement sera fait sur le montant à charge de la commune après déduction des subventions. Il est prévu à CHF 24'852.- Le montant à charge de la commune est donc minime.

Monsieur le Municipal Bernard Krattinger relève que les propriétaires privés n'exploitent plus leurs forêts à cause du coût trop élevé. Les interventions pour sécuriser ces espaces forestiers et prévenir les risques de glissements de terrain en forêt de protection sont gérées par les services cantonaux (inspection des forêts et garde-forestier).

Les commissaires posent quelques questions de vocabulaire « forestier »

Un sylve/ha/an est une unité de mesure de la densité de production du bois sur pied d'une forêt.

Un îlot de sénescence est une surface forestière où l'on renonce à toute exploitation. C'est une micro réserve forestière naturelle.

La commission des finances a accepté le préavis à l'unanimité.

**Décision**

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis n°05/2019 telles que proposées.

Epalinges, le 21 mars 2019

Commission du Conseil Communal



J. Gombau  
Secrétaire

## Rapport

de la commission du Conseil communal concernant le **Préavis n° 06/2019**

Plan Partiel d'affectation (PPA) « La Girarde » - Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Coopérative du logement d'Epalinges (CLE) – Octroi d'un cautionnement partiel de l'hypothèque des bâtiments.

Mercredi 20 mars 2019 à 19h15

Salle des commissions, Place de la Croix Blanche 1 à Epalinges

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission était composée de

Mesdames : Anne-Catherine Doyer  
Nathalie Liniger

Messieurs : Marc-Alain Berberat Président-rapporteur  
Jorge Gombau Secrétaire  
Philippe Morey  
Roger Girardet

Absents : Philippe Cordonier non excusé  
Philippe Koch non excusé

Monsieur Bernard Krattinger représentait la Municipalité

Monsieur le Municipal présente le préavis :

C'est un projet d'acte constitutif de superficie distinct et permanent (DDP) en vue de réaliser les bâtiments prévus par le Plan partiel d'affectation (PPA) « La Girarde ». La Municipalité sollicite l'accord du Conseil communal en vue d'octroyer à la Coopérative du logement d'Epalinges (CLE) un droit de superficie distinct et permanent ainsi qu'un cautionnement solidaire partiel de l'hypothèque des bâtiments, permettant la réalisation du projet comportant des logements protégés et subventionnés. L'évolution démographique de la commune engendre pour la commune une demande croissante en matière de logements protégés et subventionnés. Pour répondre à ces nouveaux besoins la Municipalité a pour ambition de développer un réseau d'appartements protégés et adaptés, facilitant le maintien à domicile des personnes âgées et favorisant la mixité sociale et générationnelle. Il en résulte la construction sur la parcelle n°501 à la Croix-Blanche et la construction à venir sur la parcelle 575 à la Girarde. Le projet de construction sur une partie de la parcelle n° 575, s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises suite à la donation de CHF 10 millions de M. Ingvar Kamprad pour la création de logements protégés dans notre commune. La mise à disposition par la commune d'une fraction de la parcelle n°575 est une des conditions figurant dans la convention établie entre la commune et le donateur. L'élaboration de ce PPA constitue donc la deuxième étape d'un projet ayant débuté par la réalisation des appartements protégés de la Croix-Blanche.

Le plan financier sur la base d'un coût de construction de CHF 17'900'000.- pour le projet prévu à la Girarde se présente de la manière suivante :

Fonds propres apportés par la CLE 10% de l'opération soit CHF 1'790'000.-  
Un prêt hypothécaire CHF 15'000'000.- sera sollicité auprès des instances bancaires.  
Un prêt de CHF 1'000'000.- sera accordé par le Canton pour les appartements protégés.  
Les garanties hypothécaires demandées à la Commune et au Canton pour le financement de l'opération représentent un total de CHF 2'600'000.- soit  
CHF 1'600'000 CHF pour la Commune sous forme de cautionnement et  
CHF 1'000'000.- pour le Canton pour les logements subventionnés.

Le canton n'accepte pas la plus-value CHF 530'000.- destinée aux objets souhaités par la commune d'Epalinges qui augmentent le coût de la construction à CHF 18'430'000.-  
Il faudra trouver un autre financement pour satisfaire la volonté de la commune de réaliser la façade ventilée avec bardage bois et le chauffage à Pellets.

Selon Monsieur le Municipal cette plus-value pourrait être financée par l'exonération de la taxe de l'équipement communautaire d'un montant estimé à CHF 385'000.-, et par une subvention du Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable pour le chauffage à pellets qu'il estime à CHF 12'000.-. Il ne resterait environ que CHF 133'000.- à trouver pour respecter le coût de réalisation de CHF 17'900'000.- agréé par le canton.

A la suite de la présentation la discussion est ouverte.

Un commissaire signale une erreur de transcription à la page 3 du préavis. Il faut lire à deux reprises route de la Croix-Blanche 35 et non pas 37

Plusieurs commissaires relèvent la difficulté à comprendre le vocabulaire technique et celui du projet de l'acte notarié. La lecture des plans d'architecte et les descriptifs des coûts ne sont pas également à la portée de tout le monde.

Monsieur le Municipal répond à toutes les questions jusqu'au moindre détail pour mettre tous les commissaires à l'aise avec le préavis.

La commission des finances a accepté le préavis à l'unanimité.

### **Décision**

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis n°06/2019 telles que proposées.

Epalinges, le 21 mars 2019

Commission du Conseil Communal



J. Gombau  
Secrétaire

Conseil communal d'Epalinges - Séance du 2 avril 2019.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis no 7/2019

**Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier- Demande d'un crédit de construction de CHF 1'160'000.-**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 21 mars 2019. Elle était composée de Mme Cosette Perfect en remplacement de Mme Vânia Luis Francisco, et de MM. Georges Auberson, Pierre Borel, Ernest Corbaz, Alain Mermoud, Marc Veraguth et Michel Rochat, président-rapporteur. M. Richard Golay était absent, non remplacé.

Monsieur Roland Perrin représentait la Municipalité.

Le préavis traite de l'établissement d'une zone 30 km/heure dans le secteur du chemin de l'Eglise et de différentes interventions sur le réseau routier.

Le dossier de la zone 30, approuvé en 2018, n'a fait l'objet d'aucun recours et peut dès lors être mis en place. Les aménagements nécessaires sont peu importants. Il s'agit surtout de l'installation de totems aux différents points d'entrée de la zone et de quelques marquages au sol.

Un commissaire s'inquiète de la compatibilité de la zone 30, au chemin du Bois de la Chapelle, avec la sortie des ambulances garées en bordure du chemin. Vérification faite, aucune disposition de la LCR ne concerne une telle situation.

Le préavis traite aussi de 7 points du réseau routier qui nécessitent une intervention, dont 3 situés dans la zone 30, le plus important touchant le carrefour du Chemin du Giziaux / Chemin Marcel-Regamey.

En dehors de la zone 30, il s'agit de 4 interventions d'importance diverses. Le plus coûteux concerne la réfection et le renforcement de la chaussée de la Route de la Croix-Blanche, pour un montant de CHF 730'000.-. Les travaux s'effectueront de mai à août de cette année. Ils seront coordonnés avec ceux de la route de Berne no 601 pour éviter au mieux les impacts sur la circulation.

Concernant les coûts indiqués sous chiffre 5.1, comme M. le Syndic l'a déjà précisé à la COFIN, ce sont des estimations et non les prix de soumissions rentrées. Ces estimations devraient être supérieures aux coûts réels selon la Municipalité.

Des commissaires ont reproché aux plans d'être trop petits, peu lisibles, et aux chiffres d'être peu détaillés. Un autre craint que les éclairages LED soient trop violents par endroits. M. Perrin répond que les choix se font conformément à un plan général et aux normes en vigueur.

En conclusion, le préavis no 7/2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

La Commission des finances l'a également adopté à l'unanimité lors de sa séance du 12 mars 2019.



Epalinges, le 27 mars 2019.

Michel Rochat, président-rapporteur

Conseil communal d'Epalinges - Séance du 2 avril 2019.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis no 8/2019

**Crédits d'études et de travaux pour l'entretien et la construction de collecteurs EC et EU.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 21 mars 2019. Elle était composée de Mme Cosette Perfect en remplacement de Mme Vânia Luis Francisco, et de MM. Georges Auberson, Pierre Borel, Ernest Corbaz, Alain Mermoud, Marc Veraguth et Michel Rochat, président-rapporteur. M. Richard Golay était absent, non remplacé.

Monsieur Roland Perrin représentait la Municipalité.

Le préavis traite de demandes de crédits pour quatre objets prêts à être réalisés et de crédits d'études pour trois autres objets.

En fonction des disponibilités financières, la priorité a été donnée à des tronçons de collecteurs unitaires rassemblant des eaux préalablement séparées en amont. Certains travaux seront effectués en synergie avec des travaux des services industriels ou de réfection du réseau routier.

Le PGEE, plan général d'évacuation des eaux, comportait une erreur au chemin des Bodérons qui se trouve déjà équipé en séparatif et qui n'aura pas à être modifié. Cela représente une économie de CHF 80'000.- qui fait l'objet d'un amendement des conclusions du présent préavis.

Une demande de crédit d'étude de CHF 48'000.-, pour des travaux estimés à CHF 850'000.-, concerne une mise en séparatif dans le secteur de la Pierraz et une autre, dans le secteur de Crausaz / Polny, de CHF 17'000.- pour des travaux estimés à CHF 355'000.-.

La troisième demande de crédit d'étude se rapporte à la réhabilitation de tronçons de collecteurs intercommunaux dans les cours d'eau du Flon et du Flon Morand. Ces ouvrages n'ont jamais fait l'objet d'inspections systématiques. CHF 390'000.- seront consacrés à l'établissement d'un constat par l'inspection de tronçons « test » avec la nécessité éventuelle de réparations immédiates. Cette somme représente la part de notre commune selon la clé de répartition en vigueur entre Epalinges, Lausanne et le Mont.

Le montant total des travaux et des études de CHF 680'000.- que demande ce préavis doit être ramené à CHF 600'000.- puisque les travaux au chemin des Bodérons ne sont plus nécessaires. Le libellé des décisions du Conseil communal devient :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 600'000.- (six cents mille francs) destiné aux études et travaux sur les collecteurs.

Le reste est inchangé.

En conclusion, le préavis no 8/2019 est adopté à l'unanimité des membres présents. La Commission des finances l'a également adopté à l'unanimité lors de sa séance du 12 mars 2019.

Epalinges, le 27 mars 2019.

Michel Rochat, président-rapporteur



**Rapport**  
**de la Commission nommée pour traiter du préavis 9/2019 :**  
**Réponse de la Municipalité à la motion de M. le Conseillé communal Serge Dudan**  
**Politique communale en matière de développement durable**

La dite commission s'est réunie le 19 mars 2019 à 18 heure, à la salle des Commission , à Epalinges.Elle était composée de :

**Mme Marisa Durst**

**Mme Nathalie Liniger**

**Mr.Serge Dudan**

**Mr. Alexandre Meier**

**Mr. Félix Schmidt**

**Mr. Reynold Udry . Président rapporteur**

Mr. Michel Rochat, remplaçant de Mr Laurent Balsiger  
s'est excusé

Mr. Jeremy Packam ne s'est pas présenté

Mr. Maurice Mischler, Syndic était également présent.

Dès l'ouverture de la séance la plupart des membres étaient dubitatifs quant à la justification de cette commission étant donné qu'il ne s'agissait que d'une déclaration d'intention de la Municipalité.

Mr. le Syndic a précisé que c'était un point du règlement avant de commenter le préavis de la Municipalité. Ce document est une synthèse des règles à appliquer pour l'ensemble des projets de la Municipalité.

Une commissaire regrette le ton général du préavis. Elle aurait souhaité un plan d'action plus détaillé avec une grille de lecture plus précise.

Mr. Mischler répond qu'un texte plus fourni n'aurait rien apporté si ce n'est que du "blabla" supplémentaire embrouillant encore plus le législateur.

Un Commissaire a produit un document de la ville de Nyon sur le même sujet. Il s'agit d'une grille de lecture, une référence commune pour mesurer les actions communales selon les 3 critères du développement durable. Si cet article est de bonne facture il est aux yeux de la commission beaucoup trop complexe.

Un commissaire propose d'instaurer un cours d'initiation au développement durable pour les Conseillers communaux. Idée noble mais selon la commission, les candidats à cette instruction ne seront pas légion.

La majorité de la commission reconnaît que le contenu du préavis permet, pour les futurs objets soumis au Conseil communal, d'en évaluer l'impact selon le développement durable, d'en contrôler l'application dans le cadre plus large de la politique communale et de poser des questions pertinentes.

En conclusion :

Au vote, la Commission par 5 voix pour et une abstention recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 9/2019

Epalinges, le 2 avril 2019

Reynold Udry Président-rapporteur

